Bibliogaphie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

dont les dents sont enchâssées et soudées dans la mâchoire pour les rendre inébranlables, l'association de deux substances qui se complètent et se corrigent mutuellement afin d'assurer la dureté et la résistance nécessaires, l'existence, enfin, d'une partie vitale chargée de réparer l'usure inévitable, tout nous prouve qu'une science à qui rien n'échappe a présidé au moindre détail. *Tout est prévu, tout est disposé avec un art étonnant pour atteindre le but proposé.*

V. Applications.

a) **Dessiner la coupe d'une dent.**

b) **Rédaction :** Chez le dentiste. La structure de mes dents.

c) **Famille du mot dent :** dentition, dentiste, dentier, denture, etc...

Actions : déchirer, mordre, ronger, limer, râper, grignoter, couper, broyer, triturer, mâcher, etc...

Qualités : blanc, dur, inébranlable, sensible, etc...

Cette leçon demande, comme complément, une leçon sur l'hygiène des dents.

Félicien MOTTET.

BIBLIOGRAPHIE

Le choix d'une profession pour les jeunes gens qui vont quitter l'école au printemps cause bien des soucis à nombre de pères de famille. A notre époque surtout, où la vie est devenue si difficile, cette question revêt une importance toute particulière et mérite qu'on lui voue une sérieuse attention ; aussi l'Union Suisse des Arts et Métiers s'en est-elle fortement préoccupée. La Commission centrale des apprentissages de cette Union a publié (chez Büchler et Cie, à Berne) la quatrième édition d'un opuscule intitulé : *Le choix d'une profession,* qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse. Cette brochure tient particulièrement compte de ce qu'il nous faut en Suisse ; elle a été élaborée et revue par des hommes compétents et pratiques. On y a joint un tableau des principaux métiers, avec indication du temps nécessaire à un bon apprentissage, ainsi qu'une traduction des conseils de Jacques Bonhomme sur le choix d'un patron d'apprentissage.

Cet opuscule ne coûtant que 30 cent. et à partir de 10 exemplaires 15 cent. pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grand nombre pour pouvoir en distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

* * *

Feuilles d'hygiène et de médecine populaire. Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel, chez Attinger, frères, éditeurs. Rédacteur : Eug. Mayor, docteur en médecine. — Un an, 3 fr. 50.

Voilà 47 ans que les *Feuilles d'hygiène* s'efforcent de répandre, dans les milieux les plus divers de nos populations romandes, les principes et les prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène. Leur activité bienfaisante s'est révélée efficace, mais on ne saurait trop répéter et renouveler chaque année les indications soit de l'expérience, soit de la science appliquée aux nécessités de chacun, de chaque ménage comme de chaque personnalité. L'œuvre continuée avec autant de

constance que de mérite par cette vaillante revue a été des plus salutaires. On doit la recommander à tous nos lecteurs dans tous nos cantons romands sans aucune réserve, avec le souhait que, pendant bien des années encore, les directeurs des *Feuilles d'hygiène* trouvent leur public toujours renouvelé par la création des nouveaux foyers dans toutes les classes de la société. Nous rappelons encore que les éditeurs envoient avec plaisir, sans frais, les numéros spécimens qu'on leur demande.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans sa séance du 21 janvier, le Conseil d'Etat a nommé M. Arthur Rosset, instituteur à Rue, inspecteur scolaire du IVme arrondissement, section B. Nos cordiales félicitations à l'élu et nos meilleurs souhaits de longue et fructueuse carrière !

Vaud. — La Direction des écoles normales du canton de Vaud a jugé à propos de publier un opuscule pour attirer l'attention des parents et des jeunes gens sur la vocation d'instituteur.

Celui qui se destine à l'enseignement doit posséder lui-même de sérieuses qualités morales ; pour supporter les fatigues de la tenue des classes, il faut une bonne santé ; la culture de la voix est requise, soit pour le chant, soit pour les leçons orales.

Il s'agit, en outre, de constater si le candidat est suffisamment développé au point de vue intellectuel. L'examen d'admission se fait sur le programme de l'école primaire. Les aspirants porteurs d'un certificat d'études secondaires en sont dispensés. Les études aux écoles normales vaudoises, soit pour les garçons, soit pour les filles, commencent au printemps de l'année où l'élève a seize ans.

La situation matérielle des instituteurs, si elle n'est pas brillante, permet cependant de vivre convenablement et d'élever une famille. Elle offre au moins la sécurité. Après 30 ans de service, les membres du personnel enseignant ont droit à une pension de retraite. Néanmoins, les autorités cantonales craignent de voir venir le moment où il n'y aura plus assez d'instituteurs et même d'institutrices ; mais elles ne cessent pas de compter sur la jeunesse vaudoise qui saura se dévouer pour la grande cause de l'éducation.

Valais. — Le 26 décembre 1920, le peuple valaisan, appelé aux urnes, a rejeté une proposition tendant à augmenter les traitements des instituteurs. Il s'agissait d'une allocation mensuelle de 50 fr., supportée de moitié par l'Etat et par les communes. Le même jour, les mêmes citoyens acceptaient de modifier un article de la Constitution cantonale qui accorde à l'autorité législative des pouvoirs plus étendus en matière financière.

Usant de ce nouveau droit, le Grand Conseil, sur la proposition de M. Bürgener, chef du Département de l'Instruction publique, a voté, dans la session de janvier, une dépense de 120 000 fr. pour maintenir la part de l'Etat dans l'amélioration des traitements. On espère que les communes imiteront à leur tour l'heureux geste du Grand Conseil.